

GE_GERICHTE ATAS/630/2021 vom 16. Juni 2021

GE Cour de justice, 2021-06-16, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_630_2021

FR: GE_GERICHTE ATAS/630/2021 du 16 juin 2021

IT: GE_GERICHTE ATAS/630/2021 del 16 giugno 2021

Volltext

Siégeant : Catherine TAPPONNIER, Présidente; Antonio Massimo DI TULLIO et Larissa ROBINSON-MOSER, Juges assesseur-e-s

RÉPUBLIQUE ET

CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE

A/1272/2021 ATAS/630/2021 COUR DE JUSTICE Chambre des assurances sociales Arrêt du 16 juin 2021 4ème Chambre

En la cause Madame A_____, domiciliée _____, à ONEX, comparant avec élection de domicile en l'étude de Maître Diane BROTO

recourante

contre OFFICE DE L'ASSURANCE-INVALIDITE DU CANTON DE GENEVE, sis rue des Gares 12, GENÈVE

intimé

A/1272/2021 - 2/2 - Vu la décision de l'office de l'assurance-invalidité du canton de Genève du 3 mars 2021 ; Vu le recours interjeté le 13 avril 2021 par Madame A_____ (ci-après la recourante) ; Attendu que par courrier du 8 juin 2021, le conseil de la recourante a indiqué que cette dernière retirait son recours ; Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle.

PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : 1. Prend acte du retrait du recours. 2. Raye la cause du rôle.

La greffière

Isabelle CASTILLO

La présidente

Catherine TAPPONNIER

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.